

**OCTOBRE
2020**



Magazine d'informations municipales n°19



LA NOUVELLE ÉQUIPE MUNICIPALE



**LE CONSEIL MUNICIPAL
LES COMMISSIONS MUNICIPALES**

**BUDGET 2020
UN BUDGET DE TRANSITION**

Léonnaises, Léonnais

Le 15 mars dernier, vous avez donné à la liste « Bien Vivre à LEON » que je conduisais, une majorité importante et je vous en remercie. Vous avez récompensé le travail de notre premier mandat. Fort de votre confiance, je mettrai tout en œuvre pour que nos promesses de campagne soient réalisées.

C'est avec une équipe motivée, que nous nous sommes mis au travail. Nous avons mis en place une stratégie financière pour les 6 ans à venir et nous nous attacherons à la respecter.

Les études pour le réaménagement du bourg et du groupe scolaire seront réalisées en 2021 et les débuts des travaux en 2022.

J'ai demandé au Conseil Départemental la rétrocession de l'avenue du Lac et de la route du Puntaou pour que nous puissions les réhabiliter et les sécuriser (avec une piste cyclable pour l'avenue du lac et des ralentisseurs pour la route du Puntaou) ainsi que la bande de terrain contiguë au rond-point de Castets qui nous servira de délestage pour les travaux du bourg. J'espère avoir des nouvelles de mes demandes avant la fin de l'année pour que nous ne prenions pas de retard dans les travaux.

L'avenue du Lac pourrait être réalisée en 2021, l'aménagement de la route du Puntaou suivra dans la foulée.

Le boulodrome verra également le jour en 2021 et bien sûr nous organiserons au printemps, la distribution de poule dans le but de permettre la diminution du nombre de déchets.

Les négociations avec le Village sous les pins pour que nos enfants puissent apprendre à nager ont débuté, et je pense que nous pourrions mettre en place ce service dès la rentrée 2022.

La création de la commission citoyenne verra le jour en tout début d'année ainsi qu'un comité des fêtes. Les règlements sont à l'étude et nous vous solliciterons pour intégrer ces

commissions très prochainement.

Notre début de mandat a été très compliqué avec la Covid. Je tiens à remercier mes adjoints qui ont été présents dès le premier jour afin de pouvoir aider les personnes les plus fragiles.

Je remercie également les agents de la commune qui ont répondu présent chaque fois que j'ai eu besoin d'eux.

Nous devons toujours faire attention, je compte sur vous pour continuer à respecter les gestes barrières car malheureusement, la pandémie n'est pas terminée. L'utilisation des salles communales dépend des décrets que Madame la Préfète établit, et nous suivons scrupuleusement ses consignes.

Vous comprendrez que le traditionnel repas du CCAS ne pourra pas avoir lieu ni le repas des agents ainsi que les fêtes d'hiver. L'association des anciens du rugby qui organise depuis des années le réveillon de la Saint Sylvestre a également annulé cette manifestation.

Je vous rappelle que l'application « CITYWALL » est toujours à votre disposition pour vous informer en temps réel sur les activités communales et sur les alertes. Elle a été améliorée et permet maintenant un accès direct au site de la mairie (www.leon.fr)

J'espère que nous pourrions reprendre une vie normale en 2021, en attendant que cette maladie ne soit plus qu'un mauvais souvenir et que nous pourrions à nouveau nous retrouver autour d'un verre ou autour d'une table. Ces moments conviviaux nous manquent à tous mais si ensemble nous restons responsables, alors nous pourrions être optimistes et croire que demain sera mieux qu'hier.



**Votre Maire,
Jean MORA**

Sommaire

P 2 : Edito

P 3 : Infos à retenir

P 4 à 7: Dossier La nouvelle équipe municipale

P 8 : Enfance et jeunesse

P 10 : Retour sur le confinement

P 11 : La RSS Au tuc de Loun

P 12 et 13 : Budget 2020

P 14 et 15 : Libre expression

P 16 à 20 : Comptes-rendus des séances du Conseil municipal

P 21 : Campagne de stérilisation des chats

P 22 et 23 : Retour de la saison culturelle

P 24 : Agenda





Infos À RETENIR

Ramassage des encombrants

Les services techniques passeront **le 17 novembre** pour ramasser les encombrants. Si vous souhaitez vous débarrasser d'encombrants, déposez-les avant le 17 novembre 08h00 devant chez vous. **Pensez à vous inscrire en mairie jusqu'au 16 novembre midi** au 05 58 49 20 00 ou par mail : mairie@leon.fr



Félicitations aux lauréats 2020

Avec les restrictions sanitaires actuelles, la municipalité ne pourra recevoir cette année les lauréats 2020. Mais nous souhaitons quand même les féliciter. Aussi tous les lauréats 2020 peuvent s'inscrire en Mairie et ainsi ils recevront un cadeau. **Inscription au 05 58 49 20 00 ou par mail à mairie@leon.fr Jusqu'au 15 novembre.**

Du Sable à disposition

Le Syndicat mixte Géolandes est compétent pour les actions de lutte contre le comblement des plans d'eau douce arrière littoraux landais. A ce titre, il gère les deux bassins dessableurs (pièges à sable) installés sur la rivière de la Palue et le ruisseau du Couloum, en amont de l'étang de Léon.

Ces bassins sont régulièrement entretenus afin de capter les sédiments transportés par les cours d'eau avant leur arrivée dans l'étang.

Ces deux bassins dessableurs ont été entretenus en 2020. Si le sable extrait du bassin dessableur de la Palue est la propriété de l'entreprise ayant réalisé les travaux d'entretien (TTL), celui du Couloum est à la disposition des utilisateurs potentiels.

Prenez contact avec la mairie de Léon au 05 58 49 20 00 pour procéder à un enlèvement de sable sur ce bassin (situé route de la Nasse), sachant qu'il ne doit en aucune façon être utilisé pour remblayer une zone humide.





Elections municipales à **LÉON**

Le 15 mars dernier, se sont tenus les élections municipales sur notre commune.

La liste de Jean MORA a obtenu 730 voix et la liste de Muriel LAGORCE 613.

A l'issue de ce scrutin, 15 membres de la liste de Jean MORA et 4 membres de la liste de Muriel LAGORCE ont été élus.

Il aura fallu attendre la fin du confinement pour pouvoir procéder à l'installation du Conseil Municipal, ainsi qu'à l'élection du Maire et des Adjoints.

Ainsi le 26 mai 2020 à la Salle de la Huchette (afin de respecter les gestes barrières et la distanciation sociale), Jean MORA a été élu Maire, 5 membres de sa liste ont été élu adjoints.

La nouvelle équipe municipale

Jean MORA

Maire

Président des commissions communales

Président du CCAS

Président du Syndicat Mixte des Rivières du Marensin
et du Born

Deuxième Vice-président de la Communauté des
Communes Côte Landes Nature en charge de la voirie, des
infrastructures et des moyens techniques

Délégué à SIAG Réserve Naturelle du Courant d'Huchet

Délégué Géolandes

Délégué EPFL

Suppléant CLNT



Les Adjoints et conseiller délégué



Dominique LARTIGAU

Premier Adjoint

Délégué à la Commission cadre de vie tourisme, développement durable, communication et vie citoyenne

Délégué au SYDEC

Délégué à l'ALPI

Délégué à la Fédération Française des Stations Vertes



Martine DUVIGNAC

Deuxième Adjoint

Déléguée au CCAS

Déléguée au CNAS

Conseillère communautaire



François CORDOBES

Troisième Adjoint

Délégué à la Commission urbanisme, travaux et voirie

Délégué au SYDEC

Délégué au SITCOM
Délégué suppléant à l'ALPI



Cécile CASSUTTI

Quatrième Adjoint

Déléguée de la Commission vie culturelle, animation, vie associative et sports

Déléguée titulaire au Conseil d'école



Michel RAFFIN

Cinquième Adjoint

Délégué à la Commission des finances, fiscalité et vie économique

Délégué à la commission enfance jeunesse

Délégué au CCAS

Délégué au SIVU de la Réserve Naturelle du Courant d'Huchet

Conseiller communautaire délégué suppléant au Conseil d'école



Francis LABOUDIGUE

Élu délégué

Délégué à la commission forêt, agriculture et environnement

Délégué au SIVU de la Réserve Naturelle du Courant d'Huchet



Les Conseillers municipaux de la majorité



Catherine COMBARIEU



Jacques DUCROUX



Delphine DUPRAT
Conseillère
communautaire
Déléguée suppléante au
Conseil d'école



**Sophie
GISTAIN FAUVILLE**



Myriam LALLEMAND



Jean-Jacques LARTIGUE



Marjolaine PERNAUT



Jean-Paul TRAYE

Les Conseillers municipaux de l'opposition



Muriel LAGORCE
Conseillère
communautaire



Isabelle BOUCHES



Michel DARREMONT



Éric MACQUART



Les Commissions municipales

Commission finances, fiscalité et vie économique

Michel RAFFIN, vice-président
François Cordobes, Myriam Lallemand, Sophie GISTAIN FAUVILLE, Martine DUVIGNAC,
Muriel LAGORCE

Commission enfance jeunesse

Michel RAFFIN, vice-président
Cécile CASSUTTI, Marjolaine PERNAUT, Delphine DUPRAT, Catherine COMBARIEU, Muriel LAGORCE

Commission urbanisme, travaux, voirie

François CORDOBES, vice-président
Jean-Jacques LARTIGUE, Francis LABOUDIGUE, Myriam LALLEMAND, Sophie GISTAIN FAUVILLE,
Éric MACQUART

Commission cadre de vie, tourisme, développement durable, communication et vie citoyenne

Dominique LARTIGAU, vice-président
Sophie GISTAIN FAUVILLE, Jean-Paul TRAYE, Catherine COMBARIEU, Myriam LALLEMAND,
Éric MACQUART

Commission action sociale, logement, solidarité, emploi et seniors

Martine DUVIGNAC, vice-présidente
Marjolaine PERNAUT, Jacques DUCROUX, Michel RAFFIN, Catherine COMBARIEU, Isabelle BOUCHES

Commission vie culturelle, animation, vie associative, et sport

Cécile CASSUTTI, vice-présidente
Dominique LARTIGAU, Jacques DUCROUX, Catherine COMBARIEU, Sophie GISTAIN FAUVILLE,
Isabelle BOUCHES

Commission forêt, agriculture et environnement

Francis LABOUDIGUE, vice-président
Dominique LARTIGAU, Jacques DUCROUX, Jean-Jacques LARTIGUE, François CORDOBES,
Michel DARRÉMONT

Commission d'appel d'offre

Membres titulaires : Michel RAFFIN, Jean-Paul TRAYE et Michel DARRÉMONT
Membres suppléants : François CORDOBES, Jean-Jacques LARTIGUE et Muriel LAGORCE

Commission de contrôle de la liste électorale

Myriam LALLEMAND, Jean-Paul TRAYE, Sophie GISTAIN-FAUVILLE, Michel DARRÉMONT, Eric MACQUART
Suppléantes Catherine COMBARIEU et Muriel LAGORCE

Élus délégués au CCAS

Martine DUVIGNAC, Catherine COMBARIEU, Marjolaine PERNAUT, Jean-Jacques LARTIGUE, Michel RAFFIN, Jacques DUCROUX, Isabelle BOUCHES

Élus délégués au SMGBL

Catherine COMBARIEU, déléguée titulaire
Dominique LARTIGAU, délégué suppléant

Élus délégués au SYDEC

Délégués compétence Énergie	Délégués compétence adduction eau potable	Délégués compétence assainissement	Délégués compétence numérique
Jean-Paul TRAYE, titulaire Jean-Jacques LARTIGUE, suppléant	Francis LABOUDIGUE, titulaire Michel RAFFIN, suppléant	François CORDOBES, titulaire Jean-Paul TRAYE, suppléant	Dominique LARTIGAU, titulaire Jean-Paul Traye, suppléant





Enfance et JEUNESSE

Après la période de confinement, et malgré quelques challenges sur les réseaux sociaux pour divertir les familles, l'équipe d'animation avait hâte de retrouver la réalité du terrain pour cet été 2020 un peu particulier.

Une organisation différente des années précédentes a été mise en place afin de respecter les gestes barrières et la distanciation préconisés pour lutter contre la propagation du virus. Le service enfance jeunesse de Léon a su s'adapter pour proposer des vacances de qualité aux enfants de la commune.



Au Centre de Loisirs

Les 3/11 ans ont revisité les grandes périodes de l'Histoire de la préhistoire jusqu'au futur. Avec une moyenne de 40 enfants répartis en 3 groupes, ils ont passé un été à faire des activités créatives, artistiques, sportives, au centre ou en pleine nature et bien sûr les traditionnels grands jeux. Tout cela a toujours été mené de façon ludique par l'équipe d'animation habituelle, qui a été renforcée par 2 animateurs saisonniers. Ils ont bien vu le besoin et la nécessité qu'avaient les enfants de se retrouver, de partager des moments ensemble après ces mois de confinement.



L'espace jeunes

Pour son tout premier été, l'espace jeunes a également rencontré un franc succès ! Que ce soit en 1/2 journée ou bien en journée complète lors des sorties, les jeunes de 12 à 15 ans ont apprécié de se retrouver pour participer à une activité, à une sortie, ou bien tout simplement discuter sur les canapés après une partie de baby-foot.

Bien entendu, le local neuf tout confort ainsi que la situation en bordure du lac et de la forêt sont de grands atouts.

Mais des sorties hors des frontières communales étaient également au programme. Ils ont ainsi pu se rendre entre autres dans les parcs aquatiques, visiter une ganadéria, prendre des cours de skate ou bien faire quelques randonnées au Pays Basque.

Un succès qui laisse présager que désormais de nombreux projets vont pouvoir être réalisés avec et par ces jeunes tout au long de l'année.



*Pas de séjours en 2020 ...
mais on espère en 2021*



SCAN ME

Pour regarder la vidéo de l'été sur l'espace jeunes

La seule petite déception (autant pour les enfants que pour les animateurs) reste l'annulation des séjours. Malgré l'accord du ministère, il semblait compliqué de respecter les objectifs pédagogiques fixés (notamment centrés sur le vivre ensemble, la relation à l'autre, la vie en collectivité) avec de telles normes et un tel protocole à respecter. Mais ce n'est que partie remise.,
Rendez-vous en 2021 pour de nouveaux projets !

Retrouvez toutes les infos sur la page Facebook accueil de loisirs ou bien sur la page Instagram ados_leon





RESTEZ A LA MAISON

Retour sur LE CONFINEMENT

Lors du confinement de mars à juin, l'équipe d'animation du centre de loisirs a su innover et sortir de sa zone de confort pour proposer différents services sortant de ses compétences habituelles.

Du côté des enfants ...

GRÂCE AUX RÉSEAUX SOCIAUX ...

Même si les réseaux sociaux ont parfois un pouvoir addictif surtout envers les jeunes, durant ce confinement, ils ont permis de maintenir le lien entre le centre de loisirs, les familles et les enfants... C'est ainsi qu'en quelques clics les animateurs ont proposé quotidiennement des challenges ou des vidéos pour que parents et enfants puissent passer un moment convivial ensemble. Pour commencer, il a fallu répondre à des quizz ou autres énigmes du père Fouras, refaire des tours de magie, participer à l'international « getty museum challenge » consistant à reproduire une œuvre d'art, ou bien se filmer dans des moments de vie quotidienne.

...Du côté des seniors

UN SERVICE DE COURSES LIVRÉES A DOMICILE

Dans un autre registre, lors de ce confinement imposé, en collaboration avec le CCAS, les animateurs du Centre de loisirs ont été fait les courses pour aider et protéger les personnes les plus vulnérables.

Près de 40 personnes ont ainsi bénéficié de ce service novateur, pour un total de près de 150 interventions.

Largement aidés par Martine Duvignac (élue à l'action sociale) qui centralisait les demandes, les animateurs se rendaient donc 2 à 3 fois par semaine chez ces personnes. Après avoir récupéré la liste des courses, ils partaient ensuite dans les commerces du village, puis revenaient ramener le tout



Ensuite, les animateurs ont lancé quelques défis thématiques aux familles, dont le confinement a fait accroître une imagination débordante ! Des enfants ou des parents, nous ne savons toujours pas qui a pris le plus plaisir à se déguiser, transformer sa salle de bain en boîte de nuit disco ou bien le salon en salle de fitness. Les statistiques de visites de la page Facebook ont explosé durant cette période, et nous remercions sincèrement toutes les familles d'avoir joué le jeu en envoyant leurs vidéos et photos.

au domicile des personnes, pour le plus grand bonheur de ces bénéficiaires.



Cet élan de solidarité a été apprécié de tous, et au-delà de la nécessité alimentaire du service, il est très vite apparu que c'était aussi un besoin vital pour ces personnes parfois isolées d'enfin voir du monde, pouvoir discuter quelques minutes et s'apercevoir que nous étions là pour traverser ensemble cette épreuve.

Si vous souhaitez voir le résumé en vidéo n'hésitez pas à scanner le QR ci-contre



SCAN ME





LA RSS AU TUC DE LOUN

Objectifs atteints

Ouverte depuis le 01 janvier 2018, soit moins de 2 ans, la RSS affiche un taux d'occupation de 90 %.

27 appartements sur les 32 sont occupés par des longs séjours et les 2 dédiés aux courts séjours sont actuellement loués. Ces séjours vont d'ailleurs se transformer en longs séjours. Un appartement est réservé, afin de le mettre à la disposition des médecins de garde et les médecins remplaçants.

Les services proposés

De nombreuses animations comme la gym douce, marche, Lotos, sorties culturelles sont proposées aux résidents ainsi que l'aide administrative.

Le mot de Martine DUVIGNAC, vice-présidente du CCAS en charge de la RSS

C'est une **structure complémentaire et solidaire** pour les personnes âgées sur le territoire local. Complémentaire et solidaire car elle permet le maintien à domicile de personnes autonomes qui ne correspondent pas au public des Ehpad. Pour autant, tous les professionnels de santé sont à proximité immédiate pour cette population plus vulnérable. Nous travaillons aussi en partenariat avec le parcours autonomie de Soustons, nous transportons les résidents vers les spécialistes si nécessaire et nous les avons aussi amenés passer les tests Covid, tout ceci gracieusement.

Nous avons anticipé cette dimension lors du recrutement de la directrice en choisissant une personne qui avait travaillé en Ehpad et en partenariat avec des structures de prise en charge pour les personnes âgées.

Complémentaire et solidaire car cela permet de créer un lien social fort pour un public souvent isolé lors d'un maintien à domicile classique. Des activités gratuites leur sont proposées : gymnastique, sorties, loto, jeux de

Le Foyer restaurant

Il propose un menu le midi du lundi au vendredi. Sa fréquentation augmente au fur et mesure de l'arrivée des locataires car ces derniers y déjeunent en compagnie de léonnais. En effet le Foyer Restaurant est ouvert aux personnes de plus de 60 ans qui habitent sur la commune.

Depuis peu, il est également possible aux habitants de plus de 60 ans de Saint-Michel-Escalus de déjeuner au Foyer Restaurant.

société, etc ...

Des repas équilibrés et privilégiant les produits frais peuvent être pris au sein du foyer restaurant, un moment qui favorise les échanges entre résidents mais également nos aînés qui habitent sur notre commune puisque certains viennent y déjeuner régulièrement. Les aînés peuvent aussi recevoir des invités s'ils le désirent. Quel plaisir pour nous cet été de voir certains de nos résidents partager le repas avec leurs petits-enfants.

Complémentaire et sociale car ce type de résidence souvent privée, pratique des tarifs plus élevés et qui excluent ainsi une partie de nos résidents actuels. Un studio dans notre RSS coûte 480 € mais environ 1000 € dans ces structures privées où également toutes les prestations sont payantes : accompagnement administratif, mise en location, activités, etc... Nous, ces prestations sont gratuites

Pour conclure, la RSS permet à ses résidents de vieillir dignement de façon autonome et sécurisée tout en rompant l'isolement cela en situation de crise ou au quotidien.

Nous considérons que cela relève aussi de la solidarité sociale.





BUDGET 2020

Cette année 2020 est doublement marquée, d'une part par le renouvellement du conseil municipal et d'autre part par la crise sanitaire Covid 19. Ces circonstances déterminent notre stratégie financière pour cette exercice. Aussi nous avons du intégrer dans ce Budget les impacts des mesures sanitaires sur les recettes directes de la commune, les pertes

Le compte administratif 2019

Le Compte Administratif de la commune au 31/12/2019 dégage :

Un excédent de fonctionnement de 274 808,07 €

Un excédent reporté 2018 de 391 903,96 € soit un excédent cumulé de 666 712,03 €

- Un déficit d'investissement de 121 628,26 €.

- Un déficit de restes à réaliser de 131 875,00 €

Besoin de financement sur la Section Investissement de 253 503,26 €

prévisionnelles sont estimées à 116 460 €.

Ces circonstances particulières nous conduisent à élaborer un budget de transition qui garantit la poursuite de la baisse de la dette, qui va permettre de préparer l'exercice 2021 avec un budget de consolidation et qui augure d'une dynamique financière au service de notre mandature.

le budget primitif 2020 est un budget de transition

Dépenses de fonctionnement :

Subvention d'équilibre au BP du CCAS de 173 200 € soit une diminution de 14 % par rapport à l'exercice N-1

Recettes de fonctionnement :

Diminution des recettes prévisionnelles directes de 116 460 €

SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses

1 343 865.26 €

Recettes

1 343 865.26 €

SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses

3 518 153.77 €

Recettes

3 518 153.77 €

ANALYSES & PERSPECTIVES

Des fondamentaux sains, Des dépenses de fonctionnement maîtrisées

Exemple : Les charges du personnel (chapitre 012 du budget) représentent 46,6% des dépenses réelles de fonctionnement. La moyenne nationale des communes de la même strate étant de 50,51%, sans tenir compte du caractère touristique de notre commune. Diminution de la dette depuis 2014 à 2020 de 21,4 % En 2022 le montant annuel du capital restant

dû (intérêts + capital) aura diminué de - 59 % Diminution constante de la subvention d'équilibre de fonctionnement au CCAS Reconstitution de la Capacité d'Auto Financement (CAF)

Les dépenses maîtrisées ainsi que la diminution de la dette, sont les indicateurs d'une gestion dynamique des finances de la commune, grâce à laquelle il a été possible de réaliser l'ensemble des projets lors du mandat précédent. La stratégie financière pour ce nouveau mandat est donc de proposer un budget de



transition visant à prendre en compte :

- La perte des recettes directes (covid19), 116 460 €
- La diminution de la DGF, 10 681 €
- L'écriture de régularisation comptable de clôture du budget annexe Lotissement Alegria, 177 260 €

Le BP de l'exercice 2021 nous permettra alors de prévoir mécaniquement une CAF minimum de 294 000 € auquel il conviendra d'intégrer l'excédent réalisé 2020.

Anticipation du démarrage des travaux de requalification du centre Bourg

En 2022, l'état de notre dette et une CAF reconstituée offriront des marges de manœuvre importantes pour un recours à l'emprunt, nécessaire au démarrage des travaux de requalification du centre Bourg.

Des marges de manœuvre très largement augmentées, grâce notamment au développement de la « commercialisation » de la résidence services seniors, Le nombre de logements loués après seulement 17 mois de fonctionnement est de 27 sur 32 logements disponibles. Les contacts établis ainsi que les séjours courts en cours et prochainement programmés pourraient nous conduire vers un objectif de 29 logements loués au terme de cette

année 2020.

Cet équipement dont la nature sociale et la réponse qu'elle apporte aux plus anciens d'entre nous, au fur et à mesure de la location, a pour conséquence favorable, la diminution de la subvention d'équilibre versée au budget du CCAS.

Dès lors, il convient de noter que la part relative à la subvention de fonctionnement de la RSS, s'élève cette année à 155 000 € sur les 173 200 € prévus au budget de la commune.

Le compte administratif de cet exercice devrait nous permettre de constater une diminution de cette prévision et de poursuivre à terme vers un équilibre du budget d'exploitation de la RSS.

En conséquence, la prise en compte de ces éléments va favoriser, dans le cadre d'une maîtrise des dépenses et de la dette, l'élaboration des prochains budgets permettant la réalisation des travaux de la mandature.

Le mot de Michel RAFFIN, vice-président de la commission des finances

En tant qu'adjoint chargé des finances je profite de l'édition de ce bulletin municipal pour préciser quelques chiffres du budget municipal de la commune.

Tout d'abord sachez que lors de la commission des finances, puis de celle du CCAS et enfin le jour du conseil municipal du 22 juillet 2020, il a été précisé que le montant de la subvention d'équilibre versée au CCAS était de 124 000 € euros et non pas de 173 000 € euros comme indiqué par les membres de l'opposition. Ceci est une déformation de la vérité. Elle sera même inférieure à ce chiffre pour l'exercice 2020, et si l'on tient compte de la tendance en cours on peut légitimement penser qu'elle sera bien inférieure à 124 000 € euros pour 2021.

D'autre part la dépense par habitant n'est pas de 2 050 € euros mais de 756 € euros pour les communes de notre strate. En premier lieu, ce chiffre date de 2018. Il faut également ne pas oublier les recettes car un budget se construit également avec ces dernières. Lors du conseil municipal du 22 juillet, j'ai précisé et répondu que la commune avait beaucoup d'infrastructures, liées au caractère touristique de notre village que ne possède pas la grande majorité des communes de 2000 habitants. Ce chiffre de dépense par habitant est au contraire une chance pour les Léonnaises et les Léonnais, en effet cela leur permet d'avoir un cinéma, une saison culturelle, un centre de loisirs, une médiathèque, un espace dédié aux ados. Tous ces services génèrent des dépenses mais aussi des recettes.

On ne peut que regretter qu'en termes de leçons de gestion, de justice sociale ou de solidarité, la hausse appliquée par le département des Landes de plus de 15% des impôts fonciers sur 2019 soit peut-être un peu trop forte.



Libre expression de LÉON À VENIR

Chères Léonnaises et chers Léonnais,

2020 est une année singulière : la crise sanitaire a bouleversé nos habitudes, nos certitudes et chacun en ressent les répercussions tant au niveau personnel que professionnel.

En mars, malgré le contexte, les élections municipales ont été maintenues et les léonnais ont choisi la liste conduite par Jean Mora ; nous avons formulé nos vœux de réussite aux élus de la majorité dans l'intérêt de notre village.

Nous espérons exercer nos fonctions d'élus en ayant accès à tous les dossiers et nous veillerons à ce que la voix des plus de 600 Léonnais qui nous ont fait confiance, et que nous remercions pour cela, soit entendue.

Nous siégeons dans les commissions municipales, mais certaines se déroulent en journée et les élus en activité professionnelle ne peuvent y assister, Comment travailler de façon constructive ainsi ?

A la communauté de communes, où il n'y a pour Léon qu'un seul élu de l'opposition, Jean Mora s'est opposé à ce que Muriel Lagorce fasse partie des commissions de travail ; c'est ainsi que le Maire respecte le vote des Léonnais !

Le vote du budget communal est intervenu dans un contexte inédit et nous avons conscience des difficultés auxquelles la majorité a dû faire face pour l'élaborer.

La crise sanitaire accompagnée de la crise économique et sociale a des répercussions sur les finances de la commune et nous saluons le choix de la majorité de ne pas augmenter les taxes.

Nous avons cependant voté contre la proposition pour de multiples raisons :

Nous avons défendu, sans succès, un soutien au tissu économique local avec une exonération des droits d'occupation du domaine public car beaucoup de commerçants n'ont pas pu travailler durant l'avant saison,

Nous avons voté pour les subventions aux associations Léonnaises mais, à notre connaissance, il n'y a pas eu de bilan avec les Présidents : les associations qui n'ont pas pu organiser leurs manifestations habituelles rencontrent certainement des difficultés budgétaires.

Nous avons également évoqué le travail des agents communaux durant la période de confinement qui ont assuré la continuité du service public ; nous avons émis l'idée qu'une prime exceptionnelle aurait pu leur être versée. Notre proposition a été balayée alors que dans le même temps, le maire et les adjoints voient leurs indemnités passer de 58 623 € à 71 000 € par an !

Nous avons enfin pointé une subvention au CCAS de 124 000 € pour 2021 qui comblera le déficit de fonctionnement de la Résidence Senior alors que la majorité proclame que cela ne coûte rien aux contribuables. Si la période estivale a été un succès avec l'affluence de nombreux touristes, ce dont nous nous réjouissons, cette période a d'autant plus mis en avant la problématique récurrente de la traversée du bourg : comment se sentir en sécurité quand poids-lourds, camping-cars et voitures côtoient les nombreux cyclistes et piétons qui se rendent au marché ?

Vous pouvez compter sur nous pour faire entendre notre voix ; sachez que nous veillerons à ce que les orientations qui seront prises se fassent dans le respect de l'intérêt général.

Groupe « Léon A Venir »

Isabelle Bouches, Michel Darremont, Muriel Lagorce, Eric Macquart



Libre Expression de BIEN VIVRE À LÉON

Réponse de la majorité suite au refus de l'opposition de voter le budget

«Je voudrais revenir sur les raisons que vous avez évoquées pour ne pas voter le budget 2020.

Vous souhaitez un soutien à l'économie locale en exonérant les commerçants du droit d'occupation du domaine public. Ces commerces étant essentiellement des activités saisonnières, que faites-vous des autres artisans et commerçants de notre village. De plus, l'activité touristique de cet été est supérieure aux autres années, grâce aux touristes français qui sont venus en masse dans notre région.

C'est la première fois que je vois une file d'attente pour réserver les pédalos, et aucun saisonnier ne s'est plaint de la fréquentation de leur commerce. Cela aurait été injuste par rapport aux autres commerçants.

Vous demandez également une prime Covid pour les agents de la commune. Je vous signale qu'aucun agent n'a atteint le temps de travail de son contrat dans cette période difficile. Pour reprendre la comparaison avec le privé (faite par l'opposition), les salariés au chômage partiel étaient indemnisés à 84 %, alors que les agents de la collectivité territoriale ont touché 100% de leur salaire et de leur régime indemnitaire et tant mieux. J'ai été et je suis toujours soucieux des conditions de travail des agents, et je vous mets au défi de trouver un village dans notre Communauté de Communes avec un régime indemnitaire aussi avantageux pour les agents. Comme vous aviez réprimandé les agents administratifs au dernier conseil, il fallait bien que vous fassiez quelque chose pour vous rattraper.

Quant à opposer la prime Covid aux indemnités des élus, cela me laisse perplexe à double titre :

Premièrement : vous les avez votées à l'unanimité lors du premier conseil, et un mois après, vous les jugez indécentes.

Deuxièmement : vous savez très bien qu'elles sont encadrées par le Législateur, et ont été augmentées car jugées non représentatives du temps passé par les élus notamment dans les petites communes. Elles ne correspondent pas à une évaluation personnelle. Je ne commenterai pas votre méthode de communication qui là, laisse la place à la sidération. Ce n'est pas ma conception du débat démocratique même à l'ère des réseaux sociaux et des tweets, et encore moins ma définition d'une opposition constructive. Je rappelle également, que nous sommes une des rares communes où les cadeaux de Noël aux enfants des agents sont entièrement payés par le Maire et les adjoints.

Par ailleurs, sur notre fonctionnement à la communauté de communes et ta non présence Muriel dans les ateliers, je te signale qu'il n'y a qu'un seul conseiller communautaire de chaque village dans ces commissions, et qu'il doit défendre son village. Comme tu n'es pas d'accord avec nous, élus à la majorité, comment veux-tu porter les idées de la commune. Je rappelle également, que tu représentes la Communauté de Communes dans différents organismes départementaux ou d'état et que donc, je ne vois pas un déni de démocratie dans ce domaine.

Enfin tu pointes le comportement de conseillers pendant les débats. Mais que dire, lorsqu'en réponse tu proposes un cours de vocabulaire à un élu de la majorité et que les 3 autres élus de l'opposition, sourient ou ricanent comme tu voudras.

Je te propose que nous progressions tous ensemble dans ce domaine et que nous repartions sur de nouvelles bases pour qu'enfin nous puissions avoir un vrai débat ensemble.»

Jean MORA, tête de liste de «Bien vivre à Léon»



Les Compte-rendus du Conseil Municipal compte-rendu synthétique

**Tous les compte-rendus sont consultables
en Mairie et sur le site www.leon.fr**

Séance du 16 juin 2020 à 18h30 à la salle de la Huchette sous la présidence de monsieur Jean MORA, Maire

Nombre de conseillers en fonction : 19 ; présents : 19 ; votants : 19

Membres présents : Jean MORA, Jean-Paul TRAYE, Jacques DUCROUX, Dominique LARTI-GAU, Michel RAFFIN, François CORDOBES, Martine DUUVGNAC, Francis LABOUDIGUE, Jean-Jacques LARTIGUE, Catherine COMBARIEU, Cécile CASSUTTI, Myriam LALLEMAND, Sophie GISTAIN-FAUVILLE, Marjolaine PERNAUT, Delphine DUPRAT, Eric MACQUART, Michal DARRÉMONT, Murile LAGORCE, Isabelle BOUCHES.

Secrétaire de séance : François CORDOBES

Date de convocation : 9 juin 2020

ORDRE DU JOUR

1 - Infos aux élus

2 - Détermination du lieu de tenue des séances du Conseil Municipal

Tenue des séances du Conseil municipal à la salle de la Huchette jusqu'à la levée des règles sanitaires en vigueur. Vote à l'unanimité

3 - Délégation du Conseil municipal au Maire

Vote avec 15 voix pour et 4 abstentions (Mesdames Lagorce et Bouches et Messieurs Darrémont et Macquart)

4 - Création commission d'appel d'offres

Membres titulaires : Michel Raffin, Jean-Paul traye et Michle Darrémont

Membres suppléants : François Cordobes, Jean-Jacques Lartigue et Muriel Lagorce

Vote à l'unanimité

5 - Création des Commissions facultatives : Voir p 7 du Magazine municipal

Vote à l'unanimité

6 - Création commission des impôts

Vote 15 voix pour et 4 voix contre (Mesdames Muriel Lagorce et Isabelle Bouches et messieurs Michel Darrémont et Eric Macquart)

7 - Nominations des délégués

a) Délégués au Conseil d'école du groupe scolaire des Pignons

Déléguée titulaire : Cécile Cassutti

Délégués suppléants : Michel Raffin et Delphine Duprat

Vote avec 15 voix pour et 4 abstentions (Mesdames Lagorce et Bouches et Messieurs Darrémont et Macquart)

b) Délégués au SIVU de la Réserve Naturelle du Courant d'Huchet

Voir p 7 du Magazine municipal

Vote avec 15 voix pour et 4 abstentions (Mesdames Lagorce et Bouches et Messieurs Darré-

mont et Macquart)

c) Délégués au CCAS

Vote à l'unanimité

d) Délégués au SYDEC

Voir p 7 du Magazine municipal

Vote avec 15 voix pour et 4 abstentions (Mesdames Lagorce et Bouches et Messieurs Darrémont et Macquart)

e) Délégués à l'ALPI

Délégué titulaire Dominique Lartigau

Délégué suppléant François Cordobes

Vote avec 15 voix pour et 4 abstentions (Mesdames Lagorce et Bouches et Messieurs Darrémont et Macquart)

f) Délégués SMGBL

Voir p 7 du Magazine Municipal

Vote avec 15 voix pour et 4 abstentions (Mesdames Lagorce et Bouches et Messieurs Darrémont et Macquart)

g) Délégués au CNAS

Déléguée Martine Duvignac

Vote avec 15 voix pour et 4 abstentions (Mesdames Lagorce et Bouches et Messieurs Darrémont et Macquart)

h) Délégués Station Verte

Délégué titulaire : Dominique Lartigau

Déléguée suppléante : Catherine Combarieu

Vote avec 15 voix pour et 4 abstentions (Mesdames Lagorce et Bouches et Messieurs Darrémont et Macquart)

8 - Indemnité de fonction du Maire, des adjoints et conseiller municipal délégué

A compter du 27 mai 2020, l'indemnité de fonction du Maire représente 51.6 % de l'indice brut terminal de la FPT et l'indemnité des adjoint et de l'élu délégué 16.5% de l'indice brut terminal de la FPT.

Vote à l'unanimité

9 - Emplois saisonniers :

1 poste technique territorial à temps non complet à la régie des marchés, 3 adjoints d'animation territoriaux à temps complet au centre de loisirs, 3 MNS à temps complet et 1 adjoint administratif territorial à temps complet

Vote avec 18 pour et 1 abstention (Monsieur Macquart)

10 - Ouverture de Postes

a) Poste Adjoint Technique Territorial : Vote à l'unanimité

b) Poste Rédacteur Principal 2^e Classe : Vote à l'unanimité

11 - Approbation retrait du Syndicat Mixte de Gestion des Milieux Naturels de la compétence «surveillance» et adhésion de Morcenx la Nouvelle à la compétence «surveillance» du SMGBL

Vote à l'unanimité

La séance est levée à 19h15

Séance du 22 juillet 2020 à 18h30 à la salle de la Huchette sous la présidence de monsieur Jean MORA, Maire

Nombre de conseillers en fonction : 19 ; présents : 16 ; votants : 19

Membres présents : Jean MORA, Jacques DUCROUX, Dominique LARTIGAU, Michel RAFFIN, François CORDOBES, Martine DUVGNAC, Francis LABOUDIGUE, Jean-Jacques LARTIGUE, Catherine COMBARIEU, Cécile CASSUTTI, Myriam LALLEMAND, Marjolaine PERNAUT, Eric MACQUART, Michel DARREMONT, Murile LAGORCE, Isabelle BOUCHES.

Membres absents ayant donné procuration : Jean-Paul TRAYE à Jean MORA, Sophie GISTAIN-FAUVILLE à Cécile CASSUTTI et Delphine DUPRAT à Dominique LARTIGAU.

Secrétaire de séance : François CORDOBES

Date de convocation : 16 juillet 2020

ORDRE DU JOUR

1 - Infos aux élus

2- Nomination délégués au CCAS

Annule et remplace la délibération du 16 juin 2020. Voir p7 du magazine municipal.

Vote à l'unanimité

3 - Affectation du résultat 2019 - Lotissement Alégria

Résultat d'investissement reporté : 741 952,24 €

Vote avec 18 pour et 1 abstention (Michel Darrémont)

4 - Budget primitif 2020 - Lotissement Alégria

Section investissement : dépenses : 1 000 000 € / recettes : 1 000 000 €

Section fonctionnement : dépenses : 266 264,57 € / recettes : 266 264,57 €

Vote avec 18 pour et 1 abstention (Michel Darrémont)

5 - Modification tarifs communaux 2020

vote à l'unanimité

6 - Vote des taux 2020 : Taux identiques à 2019

Taxe habitation : 14.87 % / Taxe foncière (bâti) : 15.52 % / Taxe foncière (non bâti) : 68.48 %

Vote à l'unanimité

7 - Affectation du résultat 2019 - Commune de Léon

Résultat d'exploitation au 31/12/2019 (excédent) : 666 712.03 €

Affectation complémentaire en réserve (1068) : 323 503.26 €

Excédent reporté en fonctionnement (002) : 343 208.77 €

Résultat d'investissement reporté (001) : Déficit :121 628.26 €

Vote avec 15 voix pour et 4 abstentions (Mesdames Lagorce et Bouches et Messieurs Darrémont et Macquart)

8 - Budget primitif 2020 - Commune de Léon

Investissement : Dépenses 1 343 865.26 € / Recettes 1 343 865.26 €

Recettes : Dépenses 3 518 153.77 € / Recettes 3 518 153.77 €

Vote avec 15 voix pour et 4 contre (Mesdames Lagorce et Bouches et Messieurs Darrémont et Macquart)

9 - Désignation représentants à la commission marché forain

Jean MORA, Michel RAFFIN, François CORDOBES, Sophie GISTAIN-FAUVILLE,

Eric MACQUART, 4 représentants du Syndicat des commerçants non sédentaires des Landes, un représentant de l'association des commerçants sédentaires de Léon et le DGS ou son représentant.

Vote à l'unanimité

10 - Demande de subvention à la communauté des communes CLN pour le chauffage et la toiture du restaurant scolaire

Vote à l'unanimité

11 - Création postes professeurs de musique

3 postes temporaires d'assistants d'enseignement artistique principal 2^o classe

Vote à l'unanimité

12- Fermeture poste d'agent de maîtrise principal suite au départ à la retraite de l'agent

Vote à l'unanimité.

La séance est levée à 19h40.

Séance du 06 octobre 2020 à 18h30 à la salle de la Huchette sous la présidence de monsieur Jean MORA, Maire

Nombre de conseillers en fonction : 19 ; présents : 18 ; votants : 19

Membres présents : Jean MORA, Jacques DUCROUX, Dominique LARTIGAU, Michel RAFFIN, François CORDOBES, Martine DUVGNAC, Francis LABOUDIGUE, Jean-Jacques LARTIGUE, Jean-Paul TRAYE, Catherine COMBARIEU, Cécile CASSUTTI, Sophie GISTAIN-FAUVILLE, Myriam LALLEMAND, Marjolaine PERNAUT, Eric MACQUART, Michel DARREMONT, Murile LAGORCE, Isabelle BOUCHES.

Membres absents ayant donné procuration : Delphine DUPRAT à Dominique LARTIGAU.

Secrétaire de séance : Dominique LARTIGAU

Date de convocation : 01 octobre 2020

ORDRE DU JOUR

1 - Infos aux élus

2 - Règlement intérieur du Conseil Municipal

Présentation du règlement

Vote à l'unanimité

3 - Demande subvention ACLR

Attribution d'une subvention de 10 500 € à l'ACLR

Vote à l'unanimité

4 - Création poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe

Création du poste à partir du 01 janvier 2021

vote à l'unanimité

5 - Création de postes d'assistants d'enseignement artistique principal 2^{ème} classe

Création de 4 emplois à temps non complet d'assistant d'enseignement artistique principal 2^{ème} classe à compter du 01 janvier 2021

Vote à l'unanimité

6 - Création d'emploi pour accroissement temporaire saisonnier d'activité

Création de 4 emplois temporaires à temps non complet d'assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe du 01 octobre au 31 décembre 2020

Vote à l'unanimité

7 - Désignation des représentants à la commission locale d'évaluation de charges transférées (CLECT)

Membre titulaire : Jean MORA

Membre suppléant : Dominique LARTIGAU

Vote à l'unanimité

8 - Virement de crédit

a) Décision modificative opérations local des jeunes et médiathèque

Travaux médiathèque : opération n°201904

Art.2181 op. 201904 + 17 200 € / Art.21318 - 8 400 € / Art.2188 - 8 800 €

Aménagement local des jeunes : Opération n° 201905

Art.2181 op. 201905 + 11 000 € / Art. 2158 - 10100 € / Art. 2188 - 900 €

Vote à l'unanimité

b) Décision modificative participation Agence France Locale

Virement de crédits : Art.266 + 100 € / Art.2158 - 100 €

Vote à l'unanimité

c) Décision modificative paiement FPIC 2020

Virement de crédit : Art. 739 223 + 8 900 € / Art. 605 - 8 900 €

9 - Convention 2020 - Mise à jour du Plan Communal deSauvegarde et DICRIM

coût de la mise du PCS et du DICRIM : 1700 € avec une subvention par le FEDER à hauteur de 65 % (sous-réserve à ce jour)

10 - Convention SPA - subvention pour capture de chats

Convention pour la capture, stérilisation et identification de 15 chats pour 750 €

Vote à l'unanimité

11 - Dénomination de rues

a) Lotissement Camp de Pierre II

L'impasse unique de ce lotissement sera dénommée : Impasse du Baron

Vote à l'unanimité

b) Lotissement Les Jardins de pitéou

Une rue et 2 impasses desservent les lots de ce lotissement

La rue sera dénommée : Rue des Passereaux et desservira les lots 1 à 4

L'impasse qui débute à la fin de la rue des Passereaux et qui dessert les lots 23 à 29 sera dénommée Impasse des Linottes.

L'impasse qui débute à la fin de la rue des Passereaux et qui dessert les lots 5 à 22 sera dénommée Impasse des Ortolans.

Vote à l'unanimité

La séance est levée à 19h15.



Cadre DE VIE

Campagne de stérilisation des chats

La Commune de Léon décide de soutenir une action déterminée visant à la capture, d'identification et de stérilisation pour les chats errants sur son territoire.

La campagne débutera à la mi-novembre.

Procédure et déroulement de la Campagne

La commune fera appel à la Société Protectrice des Animaux pour capturer les chats errants et les amener chez le vétérinaire.

- Les chats domestiques et identifiés qui seront capturés seront relâchés sans délai sur leur lieu de capture.
- Les chats domestiques mais non identifiés seront pris en charge par le Chenil de Capbreton (Chenil de Birepoulet).
- Les chats sauvages seront pris en charge par le vétérinaire, ils seront identifiés au nom de la commune, ils seront stérilisés puis relâchés sur leur lieu de capture.

Chats en état de divagation

Tout chat non identifié trouvé à plus de deux cents mètres des habitations ou tout chat trouvé à plus de mille mètres du domicile de son maître et qui n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci, ainsi que tout chat dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui est en divagation. Au cas où un chat est considéré comme errant, le Maire a le pouvoir de le faire saisir pour le placer en fourrière. A l'issue d'un délai franc de garde de huit jours ouvrés, si l'animal n'a pas été réclamé par son propriétaire, il est considéré comme abandonné et devient la propriété du gestionnaire de la fourrière.

Cette action est la plus efficace en vue de contribuer au bien-être animal et de limiter la prolifération féline, contrairement à l'éradication. La capture en vue d'une stérilisation et d'un relâché sur leur lieu de vie est la seule solution sur le long terme. De plus, la stérilisation fait cesser les nuisances sonores et olfactives ainsi que les rixes nocturnes.

L'identification des chats

L'identification d'un chat est obligatoire avant toute cession gratuite ou payante. Elle doit être faite par le détenteur qui cède l'animal.

Elle est effectuée par un vétérinaire. Elle comporte le marquage de l'animal par puce électronique ou tatouage, l'inscription au fichier national d'identification des carnivores domestiques (I-cad).

L'identification permet d'attribuer un numéro unique à un animal et d'enregistrer les noms et adresse de son détenteur à l'I-cad.

Le vétérinaire délivre immédiatement au propriétaire de l'animal un document attestant le marquage et adresse également un document attestant le marquage à l'I-cad dans les 8 jours.

Le vendeur ou le donateur doit délivrer immédiatement au nouveau propriétaire de l'animal un document attestant l'identification, adresser dans les 8 jours à l'I-cad le document attestant le changement de détenteur.

Le détenteur d'un animal qui change d'adresse doit en informer l'I-cad.

À savoir : l'identification est obligatoire, pour les chats de plus de 7 mois.

Pour plus d'informations contactez Stéphane Dubourg, Policier municipal responsable de la campagne de stérilisation : 06 40 97 33 95





Retour de la SAISON CULTURELLE

Nous avons le plaisir de vous annoncer que la saison culturelle débutera au mois de janvier prochain. **Le vendredi 08 janvier 2021 à 20h30** nous vous donnons rendez-vous au Centre culturel pour la présentation de cette saison culturelle (entrée gratuite).

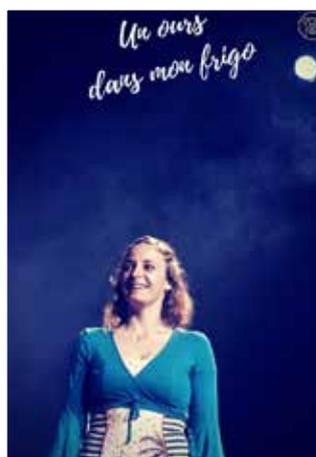
Toutefois, « La programmation est susceptible d'être modifiée en fonction de l'évolution de la situation liée à la crise sanitaire et des instructions préfectorales à venir »

Abonnement disponible à partir du 14 décembre

Tarif pour l'abonnement à 4 spectacles : 44 €

Tarif plein par spectacle : 14 €
Tarif réduit par spectacle : 11 €
Gratuit pour les moins de 12 ans

Billetterie et réservation :
Office de tourisme de Léon ou par mail à centreculturel@leon.fr



En famille !

Un ours dans mon frigo
(Cie des 2 mains)

Mercredi 20 janvier à 17h

Jeune public
à partir de 5 ans/ 45mn

Hors abonnement/ Gratuit
Spectacle qui parle du Groenland avec ses étendues sauvages, ses ours blancs, ses inuits et leur mode de vie. Un spectacle

qui nous parle parce qu'il privilégie le conte, le rêve, le mystère et l'humour...

Les illusionnistes

Samedi 23 janvier à 20h30

Magie Illusion / Tout public
à partir de 7 ans

Inclus dans l'abonnement

Matthieu Villatelle et Rémy Berthier sont deux magiciens qui jouent avec nos certitudes. Ils détournent notre attention, nous manipulent, nous questionnent, nous font douter, et en même temps souvent nous font sourire. Ils ont réuni les expériences les plus fortes de la magie et du mentalisme.





André y Dorine

**Samedi 27 février
à 20h30**

Théâtre de masque
Tout public (à partir de 8 ans)
Inclus dans l'abonnement

Dans un petit salon, le son frénétique des touches d'une machine à écrire se mêle régulièrement aux notes d'un violoncelle. André et Dorine

forment un couple âgé qui, comme tant d'autres, est tombé dans un certain laisser-aller. Ils oublient ainsi peu à peu ce qui les unissait. Un théâtre vivant, contemporain, engagé et ancré dans la réalité qui nous rejoint après une tournée de plus de 500 représentations dans une trentaine de différents pays.

Vivarium

**Samedi 24 avril
à 20h30**

Théâtre, vidéo, manipulation d'objets, musique
Tout public

Inclus dans l'abonnement
Projet en co-production/
Collectif Fais et Rêves (Bordeaux)/ OARA/ Théâtre de Gascogne
Résidence à Léon en Novembre
Vivarium est une création pluridisciplinaire mêlant musique, texte, manipu

lation d'objets et vidéo. Le spectacle questionne notre sentiment d'utilité au sein du monde du travail et évoque plus largement la quête de sens. Nous suivons un personnage en pleine réflexion face à des situations connues de tous et de toutes, de l'angoisse du dimanche soir à la satisfaction de la tâche accomplie.

VIVARIUM

ET TOI, TU FAIS QUOI DANS LA VIE ?



Archie ou l'utopiste

Dimanche 2 mai à 17h

Théâtre/ A partir de 12 ans

Hors abonnement/ Tarif unique: 5€
Spectacle de la Cie des deux mains (Villeneuve de Marsan) présenté dans le cadre du dispositif « Artistes en commun(e) »
Archie aime la lecture, le cinéma d'autrefois et d'une manière générale les œuvres humanistes

dont elle se nourrit. Entêtée et convaincue, Archie affrontera alors ses « moulins à vents », emportant dans sa quête toutes les personnes sensibles et humaines qu'elle croisera. La pièce est un hommage à Don Quichotte et aussi à l'espoir que chacun porte d'un monde idéalisé et réalisable.

Manger

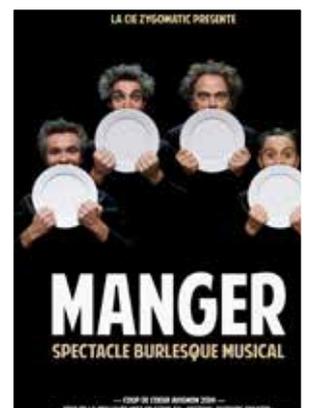
**Vendredi 7 mai à 20h30
(+ séance scolaire 14h)**

Spectacle burlesque musical/ Tout public
Spectacle Coup de cœur Avignon OFF

Inclus dans l'abonnement

Une épopée absurde, poétique et musicale au cœur de notre assiette. Quatre comédiens-chanteurs choisissent les armes

de l'humour pour nous plonger dans l'histoire de l'homme et de son alimentation. Ce que le spectateur voit est drôle, ce qu'il entend est vrai. "Manger", un spectacle engageant, un terreau théâtral idéalement fertile pour cultiver sa pensée..





Agenda DE LÉON

OCTOBRE

Festival Jeune public « Chantons sous les Petits Pins »

Mardi 27 : « Petits pas voyageurs » / Spectacle musical pour les tout-petits (3 mois-3 ans)

Médiathèque/ 15h/ Gratuit/ Réservation obligatoire au 07.85.50.62.24

Jeudi 29 : « Né quelque part » / Tout public à partir de 7 ans

Centre culturel/ 15h/ Tarif unique : 4€



NOVEMBRE

Mardi 3 : Atelier d'écriture Médiathèque/ 14h30 / Gratuit

Samedi 7 : Contes et histoires autour de l'Opéra Garnier et de la danse/ En partenariat avec l'association Léon Temps Danse / Médiathèque/14h/ Gratuit

Samedi 21 : « Swing Cock'telles » (report de la saison culturelle 2020)

Spectacle musical/ Tout public / Centre culturel/ 20h30 / Tarif Plein : 14€ Réduit : 11€



De l'impeccable ménagère des années 50 à la diva déjantée, les Swing Cock'telles chantent la femme dans tous ses états. Réunies pour une soirée TV un peu particulière, elles provoquent des rencontres insolites au travers d'arrangements inédits: Britney Spears flirte avec Rachmaninov, Villa-Lobos a le béguin pour Jobim, Chopin a une liaison avec Sabine Paturel, Bénabar courtise Bizet, Gershwin fait de l'œil à Bach, Beyoncé en pince pour Brel.

Jeudi 26 : Bébés Lecteurs 0 à 3 ans / Médiathèque à 10h
Gratuit / Réservation obligatoire au 07.85.50.62.24

DECEMBRE

Mardi 1er : Atelier d'écriture
Médiathèque/ 14h30/ Gratuit

Directeur de la publication : Jean MORA

Conception, réalisation : Mairie de Léon

La commune de Léon a fait le choix d'une communication éco responsable. Ce magazine a été réalisé par une imprimerie certifiée PEFC (système international garantissant une gestion durable des forêts et imprim'vert).

Photos : Mairie de Léon

Nombre d'exemplaires : 1400 exemplaires - Dépôt légal : à parution.

